VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 16 avril 2026

Délibération n°20
DEL 2026/033

OBJET :

Election des représentants au syndicat mixte de gestion du Conservatoire de musique et de danse du Tarn

Date de convocation : **10 avril 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 16 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. LACAZEDIEU Frédéric - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme ETIENNE Nathalie - Mme POVOA Annick - M. GAY Etienne - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
Mme LANAU Leslie (pouvoir VICENTE Béatrice)
M. CATHALAU Pierre (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme BONNET Laure (pouvoir POUJOL-MAFFRE Marie-Camille)
M. MARQUES Pédro (pouvoir TERRASSIE Vincent)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme VICENTE Béatrice

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Vu le Code général des collectivités général notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5721-2,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn en date du 26 septembre 2024,

Considérant les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn, prévoyant que « *pour les Communes, les délégués titulaires sont désignés parmi les élus siégeant au sein de Communes membres du SMIX et selon la répartition suivante :*

- *4 délégués par membre de 45 000 habitants et plus,*
- *3 délégués par membre de 10 000 à 44 999 habitants,*
- *1 délégué par membre de moins de 10 000 habitants* »

Considérant ce qui précède que la commune de Graulhet dispose de 3 membres titulaires et 3 suppléants,

Considérant la représentation de la commune en date du 26 septembre 2023 :

Considérant l'élection Municipale du 22 mars 2026,

Considérant qu'il s'agit ce jour, d'élire de nouveaux représentants, titulaires et suppléants, de la collectivité au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn :

Par dérogation au principe du vote à bulletin secret, sur proposition du Maire, à la majorité, le conseil municipal décide de l'élection des représentants au scrutin public à main levée,

Considérant les candidatures de Mmes Leslie LANAU, Béatrice HAYMES et M. Vincent TERRASSIE au poste de délégués titulaires

-Le premier tour de scrutin de l'élection de 3 représentants titulaires :

Le vote a donné les résultats ci-après :
- Mme Leslie LANAU : 33 voix
- Mme Béatrice HAYMES : 33 voix
- M. Vincent TERRASSIE : 33 voix

Les personnes ci-dessus ont obtenu la majorité des suffrages exprimés.

- Considérant les candidatures de M. Frédéric LACAZEDIEU, M. Etienne GAY et Mme Nathalie ETIENNE aux 3 postes de délégués suppléants

-Le premier tour de scrutin de l'élection de 3 délégués suppléants :

Le vote a donné les résultats ci-après :
- M. Frédéric LACAZEDIEU : 33 voix
- M. Etienne GAY : 33 voix
- Mme Nathalie ETIENNE : 33 voix

Les personnes ci-dessus ont obtenu la majorité des suffrages exprimés,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- Mme Leslie LANAU, Mme Béatrice HAYMES, M. Vincent TERRASSIE, M. Frédéric LACAZEDIEU, M. Etienne GAY et Mme Nathalie ETIENNE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sont proclamés élus pour représenter la Commune auprès du syndicat mixte de gestion du Conservatoire de musique et de danse du TARN.

- DE CONSTATER les résultats obtenus par les conseillers municipaux candidats.

- DE PROCLAMER l'élection des personnes suscitée déléguées de la collectivité au Syndicat

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL**

Le secrétaire de séance : **Béatrice VICENTE**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 29 AVR. 2026

Publiée le : 29 AVR. 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »